

Human Rights Watch accuse l'armée rwandaise de détentions illégales et de tortures

PANA, 10 octobre 2017 Bruxelles, Belgique - Dans un rapport publié lundi, Human Rights Watch (HRW) accuse les militaires rwandais de "tenir illégalement et de torturer des prisonniers par des "passages à tabac, des asphyxies, des simulacres d'exécution et des charges électriques". Dans un rapport de 91 pages, intitulé "Nous tâcherons d'obliger à avouer" la Torture et la détention militaire illégale au Rwanda, HRW affirme avoir documenté la détention illégale dans des camps militaires et la torture générale et systématique effectuée par l'armée.

Selon HRW, les juges et les procureurs ont ignoré les plaintes des détenus actuels et anciens concernant la détention illégale et les mauvais traitements, créant un environnement d'impunité totale. Aussi, HRW appelle-t-il les autorités rwandaises ainsi que les organes des Nations unies à enquêter immédiatement. "Des recherches menées depuis un certain nombre d'années montrent que les responsables militaires au Rwanda peuvent utiliser la torture à tout moment", a indiqué la directrice de HRW en Afrique centrale, Ida Sawyer. Selon elle, "l'impunité pour la détention illégale et l'utilisation systématique de la torture ont conduit de nombreuses victimes à abandonner tout espoir de justice".

HRW déclare avoir confirmé 104 cas de personnes illégalement détenues et, dans de nombreux cas, torturées ou maltraitées dans des centres de détention militaires rwandais entre 2010 et 2016. Le nombre total est probablement beaucoup plus élevé, en raison de la nature secrète des abus et de la crainte de représailles de nombreux anciens détenus, estime HRW, ajoutant avoir reçu plusieurs rapports crédibles en 2017 qui indiquent que ces violations se sont poursuivies. HRW précise que la plupart des victimes semblent avoir été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'être membres des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) ou de travailler avec elles. Certains membres du groupe d'opposition armé, à prédominance hutu rwandais, basé dans l'est de la République démocratique du Congo, ont participé au génocide de 1994 au Rwanda. Le groupe a commis et continue de commettre des exactions horribles contre des civils congolais dans l'est du Congo, parfois en alliance avec des groupes armés congolais.

D'autres victimes ont été accusées de collaborer avec le Rwanda national congress (RNC), un groupe d'opposition en exil, composé principalement d'anciens membres du parti au pouvoir au Rwanda, ou avec Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU) - Inkingi, un parti d'opposition banni. Victoire Ingabire purge une peine de prison de 15 ans pour complot visant à miner le gouvernement et à générer un génocide. Human Rights Watch a interrogé 61 anciens détenus et plus de 160 membres de la famille et amis de personnes torturées entre 2010 et 2016, ainsi que des responsables gouvernementaux et militaires, dont certains ont requis l'anonymat. Human Rights Watch a également observé les procès de sept groupes de personnes qui ont déclaré avoir été torturées alors qu'elles étaient détenues illégalement dans des centres de détention militaires et a examiné les déclarations de tribunaux concernant 21 cas de détention illégale, ainsi que les déclarations faites devant un tribunal par 22 personnes. Dans les cas documentés, les détenus ont été maintenus dans des centres de détention militaires non officiels, notamment le ministère de la Défense (connu sous le nom de MINADEF), le camp militaire de Kami, le camp militaire de Mukamira, une base militaire connue sous le nom de "gendarmerie", des centres de détention à Bigogwe, Mudende et Tumba, et des maisons privées utilisées comme centres de détention. Human Rights Watch a déclaré ne pas avoir connaissance de lois ou de statuts rwandais autorisant la détention en ces endroits. Le groupe de défense des droits de l'homme a déclaré que le gouvernement rwandais n'avait pas répondu aux nombreuses lettres qu'il avait envoyées, présentant les conclusions et demandant une réponse à des questions spécifiques. Cependant, le gouvernement a affirmé publiquement à plusieurs reprises que la détention non officielle n'existait pas au Rwanda. En ce qui concerne le camp militaire Kami, qui est constamment identifié comme un lieu où les autorités ont interrogé et torturé des détenus, le ministre de la Justice, Johnston Busingye a déclaré en mars 2016, lors d'un examen devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies, "qu'aucun interrogatoire de suspects n'est effectué" et "qu'aucune personne n'y est emprisonnée". HRW a indiqué que de nombreux détenus, y compris des civils et d'anciens combattants des FDLR, avaient été arrêtés au Rwanda par des soldats rwandais, parfois assistés par la police, les services de renseignement ou les autorités locales. D'autres ont été arrêtés et maltraités au Burundi ou au Congo voisins, dont certains ont été traités dans le cadre du programme de démobilisation et de rapatriement soutenu par la Mission de maintien de la paix de l'ONU au Congo. Ils ont ensuite transférés illégalement au Rwanda, où ils ont été maltraités. Dans la plupart des cas, HRW note que les victimes ont été interrogées, maltraitées ou torturées et forcées de signer des aveux, souvent fondés sur des allégations fabriquées alors qu'elles étaient victimes d'une disparition forcée. Ils ont finalement été traduits devant les procureurs, qui ont souvent fait pression sur les suspects pour qu'ils confirment leurs aveux et, à la connaissance de Human Rights Watch, n'ont pas enquêté sur les allégations d'abus pendant la détention. Certains détenus ont été libérés aussi soudainement et aussi arbitrairement qu'ils avaient été arrêtés, souvent en groupes, sans aucune accusation ni procédure judiciaire.

"Les abus constituent une violation flagrante du droit rwandais et du droit international, qui interdisent absolument les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires et illégales ainsi que le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. En vertu du droit international, la torture et les disparitions forcées sont des crimes relevant de la compétence universelle, ce qui signifie que tout pays peut les poursuivre indépendamment de l'endroit où les crimes ont été commis ou de la nationalité de l'agresseur ou de la victime. Faute d'un effort sérieux du gouvernement rwandais pour faire face à la torture systématique, les donateurs devraient évaluer le soutien financier et autre, y compris la formation et le renforcement des capacités, aux institutions directement impliquées dans ces violations, a indiqué HRW. "Le gouvernement rwandais a le droit de protéger ses citoyens contre des groupes armés comme les FDLR, mais permettre aux militaires de commettre des crimes odieux ne fait que susciter la méfiance à l'égard du gouvernement", a estimé M. Sawyer. "Pour montrer son respect de l'Etat de droit et pour mettre fin à ces pratiques horribles, le gouvernement devrait immédiatement enquêter et poursuivre en justice les responsables de détention illégale et de torture", a-t-il indiqué.

Â

Â

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```